

Insecticide anti-lépidoptères pour la protection du riz

Composition	Tébufénozide 240 g/L
Formulation	Liquide pour application à très bas volume (UL)
Classement toxicologique	Sans classement toxicologique
Autorisation de Mise sur le Marché	n° 9900092

Mode d'action - Propriétés

MIMIC® LV est un insecticide à base de tébufénozide. Spécialité hautement spécifique des lépidoptères, **MIMIC® LV** a une action larvicide et présente un mode d'action original : il appartient en effet à la famille des M.A.C : composé accélérateur de mue. Le tébufénozide agit comme un mimétique de l'Ecdysone provoquant le déclenchement de la mue de l'insecte alors que celui-ci n'est pas physiologiquement prêt. **MIMIC® LV** ne présente pas de propriétés de systémie, ni d'effet vapeur et est peu sensible au lessivage. Sélectif des organismes utiles, **MIMIC® LV** est compatible avec les stratégies de Production Biologique Intégrée.

Usages et doses homologués

Culture	Acarien	Dose	D.A.R ¹	L.M.R ² (mg/kg)
Riz	Pyrale Insectes foreurs de la tige Noctuelles défoliatrices	0,6 L/ha	21	3

¹Délai avant récolte. ²Limite maximale de résidus.

MIMIC® LV est autorisé pour les applications par voie aérienne, sous réserve du respect d'une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 50 mètres.

Recommandations d'emploi (époque, stade, seuil d'intervention)

Les doses homologuées doivent être appliquées.

La pyrale du riz (*Chilo suppressalis*) est un ravageur dont les dégâts peuvent être variables selon les zones et les variétés. Deux générations par an sont en général observées et occasionnellement trois.

Le contrôle de ce ravageur est souvent indispensable en 2ème génération (Juillet/août). Dans ce contexte, **MIMIC® LV** sera appliqué à la dose de 0,6L/ha environ 6 à 8 jours après les premières captures ou dès l'apparition des premières larves en suivant les préconisations du Centre Français du Riz. Dans de nombreux cas, un traitement sera suffisant. Toutefois, si les conditions sont favorables et s'il s'agit de variétés sensibles, une seconde application pourra être effectuée 14 jours après afin d'assurer un meilleur contrôle de la seconde génération.

Dans le cas de variétés très sensibles ou de situations de pression en pyrale du riz difficiles, un traitement en première génération peut être effectué. Dans ce cas, l'application de **MIMIC® LV** sera effectuée à la dose de 0,6L/ha, 10 à 14 jours après les premières captures dans les pièges, dès l'apparition des premières larves de pyrale.

MIMIC® LV possède une bonne persistance d'action. Toutefois, le renouvellement du traitement sera nécessaire pour couvrir la période de risque lorsque celle-ci est supérieure à 3 semaines.

Conditions d'emploi

Traitements interdits durant toute la période de floraison, et pendant la période de production d'exsudats. Lorsque des plantes en fleurs ou en période de production d'exsudats se trouvent dans la parcelle (cas des bandes enherbées), leurs parties aériennes doivent être détruites ou rendues non attractives pour les abeilles avant le traitement (par fauchage, arrachage ou désherbage sélectif).

REMARQUE IMPORTANTE :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

EFFETS SUR LA FAUNE AUXILIAIRE

MIMIC® LV est neutre à faiblement toxique vis-à-vis de nombreux insectes utiles (coccinelles, syrphes, chrysopes, hémérobes, punaises, hyménoptères parasites et acariens prédateurs notamment). Il est compatible avec les stratégies de Production Biologique Intégrée.

Mode d'utilisation

- Préparation de la bouillie :

MIMIC® LV s'emploie en pulvérisation foliaire, après dilution dans l'eau. Bien agiter le bidon avant utilisation. Remplir la cuve au 3/4 d'eau, mettre sous agitation, verser la quantité de produit nécessaire correspondant à la surface à traiter puis terminer le remplissage. Maintenir l'agitation pendant toute l'application.

- Application/Qualité de la pulvérisation

MIMIC® LV agissant par ingestion et n'étant pas mobile (pas de systémie, pas d'effet vapeur), la qualité de la pulvérisation représente un facteur de la réussite des applications. Dans ce contexte, il est nécessaire que le volume de bouillie, la pression de traitement et la vitesse d'avancement soient correctement réglés afin d'assurer une couverture régulière et complète des organes à traiter.

MIMIC® LV peut être utilisé dans tous les types de pulvérisateurs et sa formulation spéciale LV est particulièrement étudiée pour les traitements aériens. Veiller à respecter la réglementation en vigueur concernant les traitements aériens.

- Elimination du produit et des emballages vides

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Précautions d'emploi.

- Conserver **MIMIC® LV** dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière, à la température ambiante, dans un endroit sec et aéré et fermant à clé.
- Pendant toute la durée de la manipulation du produit et la pulvérisation, veiller à porter une tenue de protection adaptée.
- Se conformer à la réglementation en vigueur concernant la gestion des fonds de cuve et des eaux de rinçage.
- **Point de gel : - 4°C**

Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
bidon 5 L	Carton de 4 x 5 L	30 cartons = 600 L	20 L

MIMIC® LV - AMM n°9900092

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

- S2 Conserver hors de la portée des enfants
 S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S37 Porter des gants appropriés.
 S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Le port de gants et de vêtements de protection est recommandé pendant les opérations de mélange/chargement et de traitement.

Délai de rentrée sur la parcelle: 6 h après le traitement

Dangereux. Respectez les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude (n°vert 0 800 887 887 appel gratuit depuis un poste fixe). Fiche de données de sécurité disponible sur Internet (www.quickfds.com ou www.certiseurope.fr) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'incident ou d'accident, appeler le 04 81 68 06 29.

Homologation et ® Marque déposée Nippon Soda Co. Ltd.